

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées, le **30 SEP. 2014**
Transmis en Sous-Préfecture de DRAGUIGNAN, le **30 SEP. 2014**
Visa du :
30 SEP. 2014

Comme l'an dernier, le collège de l'Assomption a sollicité la commune pour l'organisation de cycles de voile scolaire pour ses élèves (classes de 6^{ème} et 5^{ème}).

Afin de permettre le déroulement dans les meilleures conditions de cette activité, la Ville de Cogolin se propose d'assurer cette prestation pour le compte du collège de l'Assomption au moyen de ses équipements et personnels, sur la base de voile de la plage des Marines de Cogolin.

Les cycles sont organisés de septembre à octobre 2014 et de mai à juin 2015, selon un planning arrêté en accord avec les enseignants.

L'encadrement des séances est assuré par des personnels titulaires soit du grade d'Éducateur Territorial des APS, soit du BEES (Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif spécifique voile), soit du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et Sportive option voile), soit du CQP AMV (Certificat de Qualification Professionnel d'Assistant Moniteur de Voile).

Le Collège de l'Assomption assurant l'encadrement des séances au moyen d'un intervenant, le tarif de la séance est ramené à 6,50 euros par élève.

Les conditions de cette prestation font l'objet d'une convention entre la commune de Cogolin et le collège de l'Assomption.

N° 2014/123

CONVENTION AVEC LE COLLEGE DE L'ASSOMPTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE VOILE SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015

N° 2014/123

**CONVENTION AVEC LE COLLEGE DE L'ASSOMPTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION
DES CYCLES DE VOILE SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.



Le Maire,

Marc-Etienne LANSADE